

# Les principes de PCAP® des Premières Nations

L'intérêt pour les données, les renseignements et les connaissances culturelles des Premières Nations étant en hausse, les Premières Nations affirment leur autorité sur la manière dont ces informations sont collectées, utilisées et diffusées.

Historiquement, les pratiques de recherche et de collecte de données n'ont pas toujours été bénéfiques aux droits ou aux intérêts des Premières Nations, et ne les ont pas toujours respectés non plus. L'élaboration des principes de PCAP® des Premières Nations en 1998 s'est faite en réponse à cette situation.

Bien que les principes de PCAP® soient la propriété collective de toutes les Premières Nations, le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN) est chargé de leur gestion depuis 2010.

## Que sont les principes de PCAP®?



Chaque Première Nation a le droit inhérent de prendre des décisions éclairées sur ses informations et sur la manière dont elles sont collectées, consultées, utilisées et partagées — les principes de PCAP® des Premières Nations sont un outil qu'elles peuvent utiliser pour faire valoir ce droit. Les principes établissent comment les données, les informations et les connaissances culturelles des Premières Nations doivent être collectées, consultées, utilisées et partagées.

PCAP® est l'acronyme de : propriété, contrôle, accès et possession.

**La « propriété »** fait référence à la relation des Premières Nations avec leurs connaissances, données et informations culturelles. Ce principe stipule qu'une communauté ou un groupe détient collectivement des informations de la même manière qu'un individu détient ses renseignements personnels.

**Le « contrôle »** affirme que les Premières Nations, leurs communautés et les organismes représentatifs sont dans leur droit de chercher à contrôler tous les aspects des processus de recherche et de gestion de l'information qui les concernent. Le contrôle de la recherche par les Premières Nations peut inclure toutes les étapes d'un projet de recherche particulier, du début à la

fin. Le principe s'étend au contrôle des ressources et des processus de révision, au processus de planification, à la gestion de l'information, etc.

« **Accès** » renvoie au fait que les Premières Nations doivent avoir accès aux informations et aux données les concernant et concernant leurs communautés, quel que soit le lieu où elles sont détenues. Le principe d'accès fait également référence au droit des communautés et des organisations des Premières Nations à gérer et à prendre des décisions concernant l'accès à leurs informations collectives. Dans la pratique, cela peut se faire au moyen de protocoles normalisés et formels.

En ce qui concerne la « **possession** », tandis que la propriété identifie en principe la relation entre un peuple et ses informations, la possession ou l'intendance est plus concrète : elle fait référence au contrôle physique des données. La possession est le mécanisme par lequel la propriété peut être affirmée et protégée.

Les principes et valeurs de PCAP® sont étroitement liés et reflètent la vision du monde des Premières Nations en matière de juridiction et de droits collectifs. Tout comme les Premières Nations du Canada sont différentes, leur application des principes de PCAP® peut également être différente.

## **Les avantages mutuels des principes de PCAP®**

Les principes de PCAP® sont un outil qui peut être utile aux Premières Nations et à ceux qui cherchent à s'engager ou à travailler avec les recherches, les données, les informations et les connaissances culturelles des Premières Nations.

Pour les Premières Nations, le recours aux principes de PCAP® peut les aider dans leur cheminement vers la souveraineté des données, et pour les institutions, les organisations, les chercheurs et les universitaires, les principes de PCAP® peuvent aider à orienter les méthodes éthiques de travail avec les Premières Nations qui choisissent de partager leurs données, leurs informations et leurs connaissances culturelles.

Le droit des communautés des Premières Nations à posséder, contrôler, accéder et posséder des informations sur leur communauté est fondamentalement lié à leurs droits inhérents. Outre un cadre de gouvernance de l'information solide, les principes de PCAP® sont un outil que les Premières Nations peuvent utiliser pour affirmer leur souveraineté en matière de données.

Pour plus de renseignements sur les principes de PCAP®, visitez le site [FNIGC.ca](http://FNIGC.ca).